



Filière Animation

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2023

Les concours externe et interne d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29), au titre de l'année 2023 pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

I. CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 13 septembre au 27 octobre 2022
Période de retrait des dossiers	Du 13 septembre au 19 octobre 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 27 octobre 2022
Épreuve écrite d'admissibilité	Le 23 mars 2023
Réunion du jury d'admissibilité	Le 23 mai 2023
Épreuve orale d'admission	Les 13 et 15 juin 2023
Réunion du jury d'admission	Le 30 juin 2023

B. Postes ouverts

Le nombre de postes ouverts s'élève à 80, répartis de la manière suivante :

<i>Concours externe</i>	<i>Concours interne</i>
48	32

C. Inscriptions

▪ CONCOURS EXTERNE :

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

À titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigés par les statuts, le concours externe est ouvert aux pères ou mères de famille d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau.

▪ CONCOURS INTERNE :

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier 2023, d'une année au moins de services publics effectifs. Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions (soit le 27 octobre 2022).

155 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription :

- 66 en externe
- 89 en interne

Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leurs dossiers ne seraient examinés qu'après les épreuves écrites. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le Centre de Gestion du Finistère à réception des dossiers des candidats exception faite des signatures obligatoires demandées dans le dossier d'inscription. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion du Finistère avant les épreuves d'admissibilité.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats devaient produire avant le début des épreuves écrites (soit le 23 mars 2023), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part aux épreuves écrites sous réserve :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- de remplir les conditions d'inscription pour ce concours.

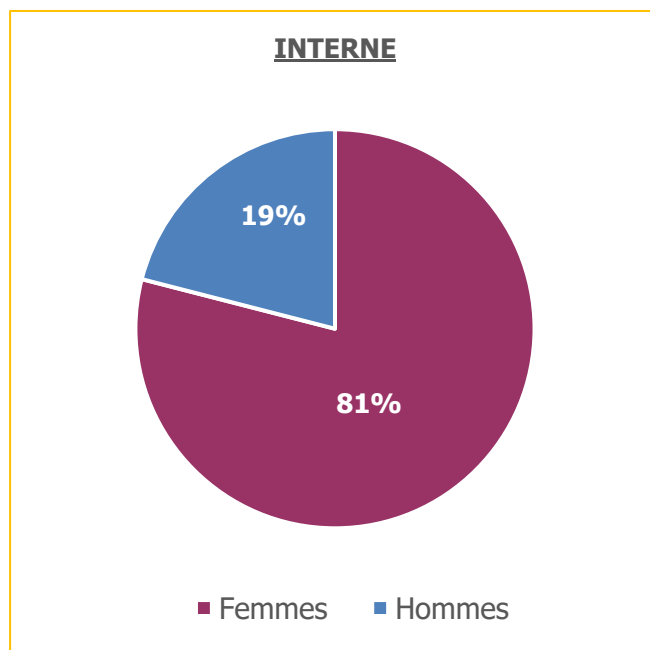
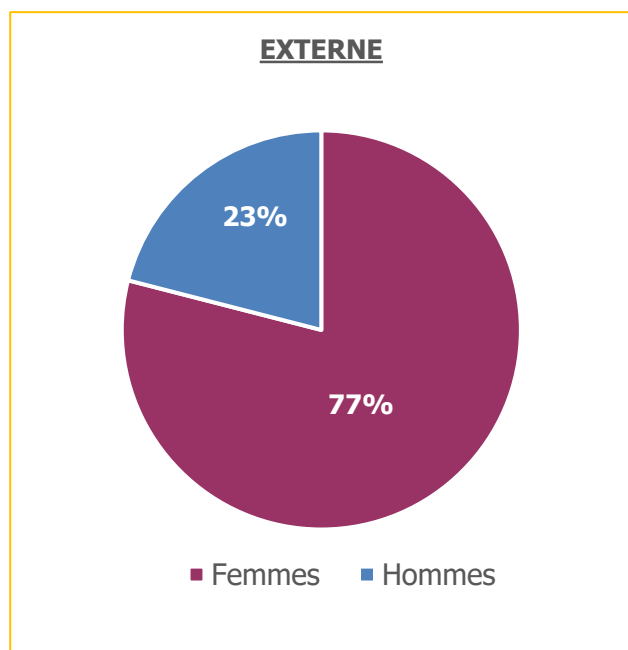
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE		
	Externe	Interne	TOTAL
Côtes d'Armor	14,75 %	12,35 %	151 candidats soit 97,42 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	39,35 %	35,95 %	
Ille et Vilaine	32,80 %	22,46 %	
Morbihan	9,83 %	27,00 %	
Hors Bretagne	3,27 %	2,24 %	4 candidats soit 2,58 % des candidats domiciliés hors Bretagne

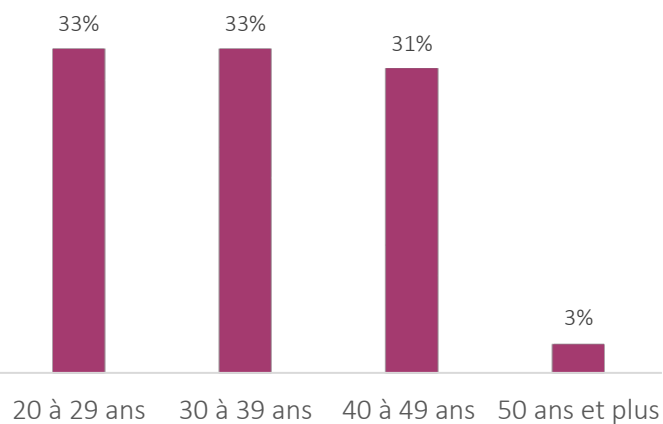
Les candidats inscrits sont domiciliés dans 8 départements différents.

B. Répartition Femmes – Hommes

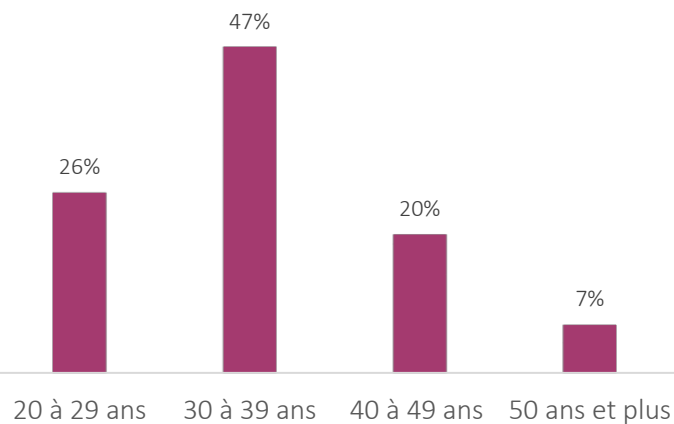


C. Tranches d'âges

EXTERNE

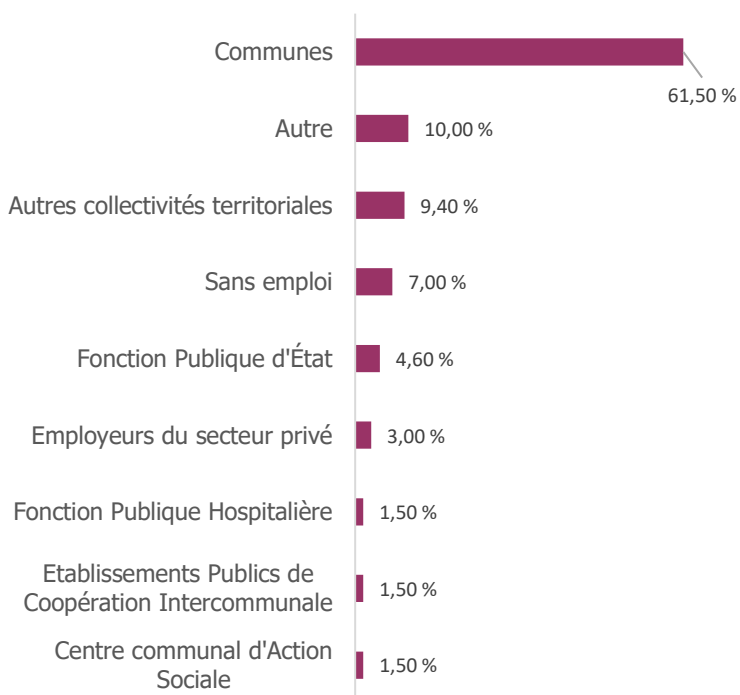


INTERNE

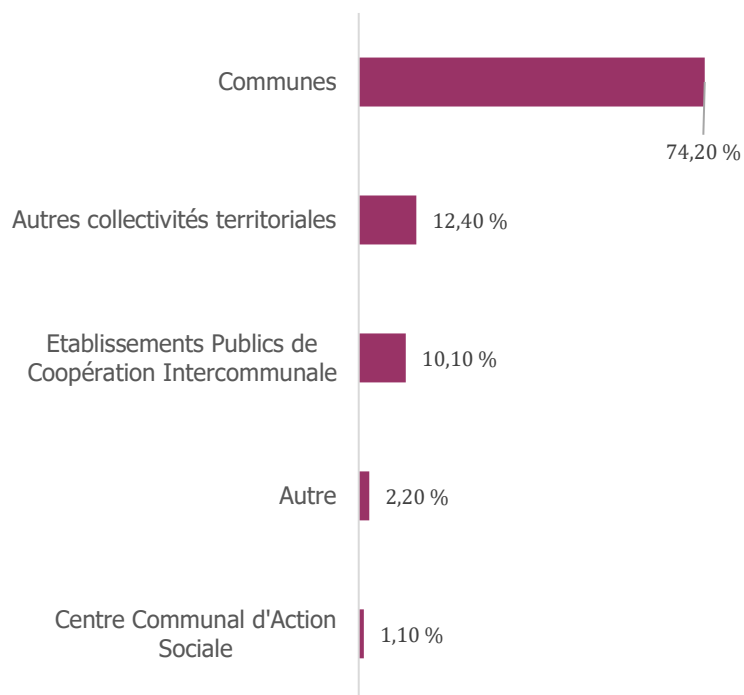


D. Type d'employeur

CANDIDATS EXTERNES



CANDIDATS INTERNES



III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Nature des épreuves

Les libellés réglementaires des épreuves écrites sont les suivants :

- CONCOURS EXTERNE :

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

(Durée : 45 minutes ; coefficient 1)

- CONCOURS INTERNE :

- Questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les Droits de l'enfant.

(Durée : 45 minutes ; coefficient 3)

- Rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation.

(Durée : 2 heures ; coefficient 2)

B. Déroulement

155 candidats ont été convoqués aux épreuves écrites, qui se sont déroulées le 23 mars 2023, au Parc des expositions du Pays de Lorient à Lanester (56).

	Externe	Interne
Nombre de candidats présents	42	79
Nombre de candidats absents	24	10
Taux d'absentéisme	36,36 %	11,24%

Le taux d'absentéisme global est de 21,93 %.

Aucun procès-verbal n'a été rédigé pendant les épreuves.

Après l'instruction des dossiers d'inscription :

- **Tous les candidats internes présents aux épreuves écrites ont été déclarés admis à concourir**
- **5 candidats externes ont été déclarés non admis à concourir puisqu'ils n'étaient pas titulaires d'un diplôme en lien avec l'animation.**

Aussi, sur les 121 candidats présents, **116 ont donc été admis à concourir :**

- 79 en interne
- 37 en externe

C. Résultats des épreuves écrites

Chaque copie, rendue anonyme, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

1. Tableau des résultats :

Notes sur 20

	Épreuve	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Externe	QCM	6,50	17	11,80
Interne	QCM	4	18	10,25
	Rédaction d'une note	4	16,75	9,22

2. Notes éliminatoires :

7 candidats au concours interne ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Conformément au décret 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation de ces concours « Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. »

Les membres du jury institutionnel, réunis le 23 mai 2023, a déclaré 61 candidats admissibles en fixant les seuils comme suit :

- Concours externe : 10,50 sur 20 rendant admissibles 26 candidats
- Concours interne : 10 sur 20 rendant admissibles 35 candidats

D. Conseils aux candidats pour les épreuves écrites d'admissibilité

- Pour les épreuves de QCM interne et externe :

Les correcteurs conseillent aux candidats d'approfondir leurs connaissances dans l'environnement territorial (les différentes collectivités territoriales, leurs compétences, mode d'organisation, gouvernance...) ainsi que la réglementation en vigueur dans le domaine de l'animation.

- Pour l'épreuve de rédaction d'une note interne :

S'ils ont relevé quelques bonnes copies, les correcteurs notent un manque d'entraînement à la rédaction de projets d'animations.

Ils conseillent aux candidats de maîtriser la méthodologie de la note (présentation, destinataire, introduction, annonce du plan...), de bien contextualiser le sujet et de veiller à exploiter l'ensemble des annexes du sujet pour étayer la note.

Ils doivent également faire preuve de curiosité sur l'actualité de l'animation (Journal de l'animation, site du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports...).

Le sujet est en ligne sur le site internet du CDG29 : www.cdg29.bzh (accessible dans le fonds documentaire).

IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Nature de l'épreuve

▪ CONCOURS EXTERNE :

Entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

(Durée de l'entretien : 15 minutes ; coefficient 2)

▪ CONCOURS INTERNE :

Entretien, après une préparation de 20 minutes, à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

(Durée de l'entretien : 20 minutes, préparation de 20 minutes ; coefficient 4)

B. Déroulement

61 candidats ont donc été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée au Centre de Gestion du Finistère à Quimper :

- Le 13 juin 2023 pour les 35 candidats internes
- Le 15 juin 2023 pour les 26 candidats externes

	Externe	Interne
Nombre de candidats présents	24	34
Nombre de candidats absents	2	1
Taux d'absentéisme	7,69%	2,86%

Aucun procès-verbal n'a été rédigé durant l'épreuve.

C. Résultats de l'épreuve orale d'admission

Notes sur 20

Concours	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
Externe	8	17	12,88
Interne	6	18	12,53

Aucun candidat n'a été éliminé en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

D. Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'admission

Globalement, les examinateurs oraux conseillent aux candidats de prendre connaissance de la note de cadrage afin de préparer au mieux leur épreuve notamment pour les candidats internes (déroulé, attendus...).

Les examinateurs relèvent un niveau hétérogène pour les candidats internes. Ils leur recommandent de construire un exposé structuré (introduction, plan et conclusion) pour mettre en valeur leur capacité d'analyse du sujet. Les candidats doivent également appréhender leur environnement professionnel au-delà du service dans lequel ils exercent.

Pour les candidats externes, les examinateurs notent de bonnes prestations dans l'ensemble. Ils leurs conseillent toutefois d'approfondir leurs connaissances dans l'environnement territorial ainsi que la réglementation liée à l'animation.

V. RÉSULTATS D'ADMISSION

A. Moyenne générale (écrits et oral)

Notes sur 20

Concours	Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale
Externe	9,17	16,17	12,97
Interne	8,28	15,56	12,27

Sur 58 candidats auditionnés, 7 ont obtenus une moyenne inférieure à 10 sur 20.

B. Candidats admis

Les membres du jury institutionnel, réunis le 30 juin 2023, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats présents ont décidé de retenir le seuil d'admission à :

- 10,50 sur 20 pour le concours externe
- 11 sur 20 pour le concours interne

Rendant admis :

- **22 candidats en externe pour 48 postes ouverts**
- **26 candidats en interne pour 32 postes ouverts**

VI. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Pour rappel :

- 48 postes ouverts en externe
- 32 postes ouverts en interne

Epreuves d'admissibilité								Etude des dossiers	Epreuve d'admission						Non admis	Admis	Moyenne générale épreuves écrites et orale
	Convoqués	Présents	Absents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de notes éliminatoires (moins de 5 sur 20)	Candidats déclarés non admis à concourir	Convoqués	Présents	Absents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute			
EXTERNE	66	42	24	11,80	6,50	17	1	5	26	24	2	12,88	8	17	2	22	12,97
INTERNE	89	79	10	9,84	4	18	6	0	35	34	1	12,53	6	18	8	26	12,27

Fait à Quimper, le 30 juin 2023

La Présidente du jury,



Françoise RAOULT